

# COMMUNE D'HABERE-LULLIN

## PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1<sup>er</sup> FEVRIER 2024

La réunion s'est tenue en session ordinaire, jeudi 1<sup>er</sup> février 2024, au lieu habituel des séances du Conseil Municipal, après convocation légale, sous la présidence de M. Laurent DESBIOLLES.

**Etaient présents :** Florent BAUD, Thierry BERTHOUBE, Aurélie DELIEUTRAZ, Laurent DESBIOLLES, Yvette DURET-GUIMET, Karine LAB, Virginie MARTH, Marc MATHIEU, Catherine MOUNIÉ, Stéphane NOVEL, Thierry OGEL, Séverine VAUDAUX et Bernard VILLARET.

**Etait excusé :** David DUVILLARET (pouvoir à Karine LAB).

**Date de convocation :** 25 janvier 2024

**Ouverture de séance :** 20 h 00

**Clôture de séance :** 22 h 30

Le Conseil Municipal nomme, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme Virginie MARTH, comme secrétaire de séance et Mme Magali TALBOT, Attachée Territoriale, comme auxiliaire.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte et fait part de l'ordre du jour.

### Ordre du jour :

- Adoption du procès-verbal précédent.
- Débat d'orientation budgétaire
- Salles municipales :
  - o Présentation du nouveau règlement
  - o Vote des tarifs des locations ponctuelles
  - o Vote des tarifs des locations annuelles

### ADOPTION DU PROCES-VERBAL PRECEDENT

Le procès-verbal de la séance du 6 décembre 2023 est approuvé à l'unanimité.

### DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Le débat d'orientation budgétaire porte sur le projet de budget principal 2024.

Un diaporama est présenté au Conseil Municipal qui présente, pour la commune d'Habère-Lullin :

- Des informations générales sur les différentes sections et la notion d'équilibre,
- L'état des consommations de 2018 à 2023,
- L'évolution de la capacité d'autofinancement nette entre 2018 et 2023,
- Un graphique d'évolution de la dette de 2011 à 2041,

- La capacité de désendettement de 2018 à 2026,
- Les orientations de la prospective budgétaire 2024,
- La prospective budgétaire 2024 de la section de fonctionnement.

Par suite, l'Assemblée étudie la liste des projets d'investissement (hors restes à réaliser) dont le montant total dépasse la somme affectée, pour 2024, aux dépenses d'investissement.

Après divers échanges et définition des priorités, les élus retiennent les opérations ci-après, pour un montant de 700.000 € :

- Procédure liée au Plan Local d'Urbanisme
- Foncier : acquisitions foncières et régularisation d'emprise de voirie,
- Forêts : travaux sylvicoles et d'infrastructure
- Ancien presbytère : remplacement des fenêtres du T5
- Divers travaux de voirie
- Création et enfouissement de réseaux au hameau de Torchebise (tranche ferme et conditionnelle n° 1)
- Défense incendie Chez Delarche
- Alpage : création d'un stockage d'eau à la Glappaz
- Création d'un chemin éducatif "chemin des alpages"
- Programme Notre Ecole Faisons-Là Ensemble (NEFLE)
- Acquisition de matériel technique, informatique et de mobilier
- Rénovation et extension du foyer rural (solde)
- Restauration de l'église Saint-Pierre – Maîtrise d'œuvre et étude complémentaire.

### **SALLES MUNICIPALES – Présentation du nouveau règlement**

Les élus ont reçu, avant la séance, les divers documents et règlements de location du foyer rural et plus largement des salles municipales.

Aucune observation n'est apportée à ces documents qui sont validés en l'état.

### **SALLES MUNICIPALES – Tarifs des locations ponctuelles (n° 01)**

Le Conseil Municipal, accepte les propositions émises par la Commission Bâtiment à la suite de sa séance du 24 janvier 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Vote les tarifs ci-joints de location ponctuelle des salles communales ;
- Dit que ces tarifs sont applicables à compter du 1<sup>er</sup> février 2024 ;
- Décide que pour les associations du village, tout est mis à disposition gracieusement ;
- Dit que les recettes en résultants sont inscrites au budget, imputation 752.

### **SALLES MUNICIPALES – Tarifs des locations annuelles aux associations (n° 02)**

Le Conseil Municipal, accepte les propositions émises par la Commission Bâtiment à la suite de sa séance du 24 janvier 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Vote les tarifs ci-joints de location annuelles des salles communales :

UTILISATION DES SALLES COMMUNALES	Grande salle Foyer Rural à l'heure	Petite salle Foyer Rural à l'heure	Maison paroissiale (salle bas) + salle étage mairie à l'heure
Associations diverses	2 € / heure	1 € / heure	1 € / heure

- Décide que pour les associations du village, tout est mis à disposition gratuitement ;
- Dit que ces tarifs sont applicables à compter du 1<sup>er</sup> février 2024 ;
- Dit que les recettes en résultants sont inscrites au budget, imputation 752.

### **POINTS DIVERS (ces échanges ont un caractère non décisionnel)**

Laurent DESBIOLLES :

- Fait savoir que l'Assemblée Générale du Souvenirs Français se tiendra samedi 3 février 2024 au matin au foyer rural ;
- Informe qu'une nouvelle consultation pour un marché de fournitures de repas en liaison froide sera lancé prochainement ;
- Fait un point d'avancement sur le sinistre de glissement de terrain à Burdignin.

Stéphane NOVEL :

- Informe les élus des demandes d'urbanisme récemment reçues.
- Donne le résultat du jugement dans le cadre d'un contentieux entre la commune et un particulier.

Karine LAB :

- Annonce une réunion de la bibliothèque le 7 mars 2024 ;
- Fait savoir que deux nouvelles bénévoles sont arrivées à la bibliothèque.

Yvette DURET-GUIMET :

- Fait le point sur les derniers aménagements du foyer rural ;
- Dit que des travaux sont en cours dans le T5 de l'ancien presbytère ;
- Espère une libération prochaine du T3 de l'ancien presbytère.

Séverine VAUDAUX :

- Dit sa satisfaction sur le fonctionnement du service scolaire.

Thierry BERTHOUBE :

- Fait un bilan positif de l'opération de collecte des sapins de Noël. Le broyage est en cours d'organisation avec Habère-Poche ;
- Donne l'avancement du projet du chemin éducatif « chemin des alpages ».

Virginie MARTH :

- Annonce que le repas des seniors aura lieu le 9 novembre 2024 ;
- Est en train d'organiser le fleurissement printanier.

Bernard VILLARET :

- A rencontré le maire de Bogève qui vient de terminer son Plan Communal de Sauvegarde (PCS) grâce à un prestataire. Monsieur le Maire ajoute que le PCS d'Habère-Poche a été réalisé via l'assureur de la commune ;

- Dit que la Protection Civile a proposé une convention pour un soutien en cas de crise. Ce point sera étudié prochainement par le Conseil Municipal.

Cathy MOUNIÉ :

- Fait savoir que le recensement de la population 2024 est en cours. Un point est fait chaque semaine avec les deux agents recenseurs. La fin de la campagne est le 17 février 2024 ;
- Le bulletin municipal est édité. Il sera distribué prochainement par les élus.

La prochaine séance du Conseil Municipal est fixée au 14 mars 2024 à 20 h 00. Elle sera principalement consacrée au vote du budget 2024.

Le Maire,



La Secrétaire de séance,



# SALLES MUNICIPALES - TARIFS DE LOCATION

## SALLES DU FOYER RURAL

### Grande salle

LOCATION GRANDE SALLE FOYER RURAL – 200 personnes Maxi						
Utilisateurs	Grande salle à la ½ journée		Grande salle à la journée		Grande salle au week-end	
	Résident	Non résident	Résident	Non résident	Résident	Non résident
Particulier	70 €	100 €	170 €	250 €	270 €	420 €
Association pour manifestation non payante *	0 €	60 €	0 €	120 €	0 €	240 €
Association pour manifestation payante	0 €	80 €	0 €	230 €	0 €	400 €
Vidéoprojecteur + écran	10 €	10 €	10 €	10 €	10 €	10 €
Cuisine	Intégrée à la location					
Majoration hiver (chauffage du 15 octobre au 15 avril)	10 €	10 €	20 €	20 €	40 €	40 €
Caution obligatoire	800 €	800 €	800 €	800 €	800 €	800 €

### Petite Salle

LOCATION PETITE SALLE FOYER RURAL – 50 personnes Maxi						
Utilisateurs	Petite salle à la ½ journée		Petite salle à la journée		Petite salle au week-end	
	Résident	Non résident	Résident	Non résident	Résident	Non résident
Particulier	35 €	50 €	85 €	125 €	135 €	210 €
Association pour manifestation non payante *	0 €	30 €	0 €	60 €	0 €	120 €
Association pour manifestation payante	0 €	40 €	0 €	115 €	0 €	200 €
Cuisine	Intégrée à la location					
Majoration hiver (chauffage du 15 octobre au 15 avril)	5 €	5 €	10 €	10 €	20 €	20 €
Caution obligatoire	400 €	400 €	400 €	400 €	400 €	400 €

### Grande salle + Petite salle

LOCATION DEUX SALLES FOYER RURAL – 250 personnes Maxi						
Utilisateurs	2 salles à la ½ journée		2 salles à la journée		2 salles au week-end	
	Résident	Non résident	Résident	Non résident	Résident	Non résident
Particulier	84 €	120 €	204 €	300 €	324 €	504 €
Association pour manifestation non payante *	0 €	72 €	0 €	144 €	0 €	288 €
Association pour manifestation payante	0 €	96 €	0 €	276 €	0 €	480 €
Vidéoprojecteur + écran	10 €	10 €	10 €	10 €	10 €	10 €
Cuisine	Intégrée à la location					
Majoration hiver (chauffage du 15 octobre au 15 avril)	15 €	15 €	30 €	30 €	60 €	60 €
Caution obligatoire	1 200 €	1 200 €	1 200 €	1 200 €	1 200 €	1 200 €

½ journée = de 8h à 12 h ou de 14h à 18h

Journée = de 8h le jour même (ou la veille au soir) à 8h le lendemain

Week-end = de vendredi 20h30 (ou samedi 8h) à lundi 8h

\* Pour les associations du village organisant des manifestations, tout est mis à disposition gratuitement

## SALLE DE LA MAISON PAROISSIALE

LOCATION SALLE DU BAS – 20 personnes Maxi		
Utilisateurs	Petite salle à la ½ journée	
	Résident	Non résident
Particulier	20 €	30 €
Association	0 €	15 €
Majoration hiver (chauffage du 15 octobre au 15 avril)	5 €	5 €
Caution obligatoire	150 €	150 €

\* Pour les associations du village organisant des manifestations, tout est mis à disposition gratuitement

**VAISSELLE ET MATERIEL - Dans le cas d'une location conjointe avec une salle**  
**Vaisselle - par caisse pour 20 personnes = 20 €**

Vaisselle	Quantité
Set (fourchette+couteau+cuillère à soupe + petite cuillère)	20
Couverts à service (cuillère + fourchette)	4
Verre ballon	20
Assiette plate ou creuse	20
Tasse à café	20
Bol à salade ou à gratiner	20
Saladiers	4
Pichet	4
Corbeille à pain	4
Autre vaisselle	Gratuite

\* Pour les associations du village organisant des manifestations, tout est mis à disposition gracieusement

**Matériel**

Matériel	Prix
Chaise empilable	Compris dans la location d'une salle
Table + 2 bancs	Compris dans la location d'une salle

**MATERIEL - Sans location conjointe avec une salle**

Matériel	Prix
Table + 2 bancs	7 €
Caution obligatoire	150 €

\* Pour les associations du village organisant des manifestations, tout est mis à disposition gracieusement

**VAISSELLE ET MATERIEL - Tarifs de remplacement (casse ou perte)**

Vaisselle	Prix
Couvert ou couvert à service	12 €
Couteau à pain	17 €
Verre	1.50 €
Pichet ou carafe	2.50 €
Tasse à café	1.50 €
Corbeille en bambou	2.50 €
Saladier empilable	2.50 €
Assiette plate	1.50 €
Assiette creuse	1.50 €
Bol à salade ou à gratiner	1.50 €
Matériel	Prix
Chaise	50 €
Table pliante	100 €
Banc	80 €

Fin